



**Appel à candidature en vue de l'occupation temporaire
et de l'exploitation économique
d'un espace bar et restauration au Jardin du Mail**

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Objet du présent avis :

La Ville souhaite mettre à disposition d'un prestataire, par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public précaire et révoquant, trois chalets en bois ainsi qu'un emplacement de 15,38 m² au Jardin du Mail en vue de proposer au public de " La Guinguette du Mail " un service de boissons fraîches (boissons alcoolisées de groupe 3 et boissons sans alcool) et de restauration pendant les horaires d'ouverture au public de la manifestation, les 21 et 28 août 2026, de 18 h à 23 h.

Le présent appel à candidatures vise à informer les opérateurs économiques intéressés, de la procédure de sélection mise en œuvre par la Ville, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Description des lieux à occuper :

La Ville mettra à disposition du prestataire :

- trois chalets en bois, d'une dimension de quatre mètres de largeur sur deux mètres de profondeur, équipés d'un éclairage, d'une prise électrique et d'une porte serrure,
- ainsi qu'un emplacement de 15,38 m² permettant l'installation de deux Food-Trucks.

La fourniture d'électricité sera prise en charge par la Ville.

Le prestataire s'engage, quant à lui, à fournir le matériel nécessaire, à l'installer et à le démonter selon les normes en vigueur.

Activité autorisée :

Vente de boissons fraîches (boissons alcoolisées de groupe 3 et boissons non-alcoolisées, tels que définis à l'article L.3321-1 du code de la santé publique) et de produits de restauration rapide (sucrés et salés) dans le cadre de la " La Guinguette du Mail ", les 21 et 28 août 2026.

Durée de l'occupation :

Les vendredi 21 et 28 août 2026, de 18h à 23h.

Charges incombant à l'occupant :

- le candidat, titulaire de la licence III ou IV devra solliciter en amont de la manifestation, auprès du Maire de Cholet, une autorisation d'ouverture temporaire de débit de boissons (en vertu de la disposition de l'article L.3334-2 du code de la santé publique),
- le candidat devra respecter les lieux et matériels qui lui sont confiés,
- le candidat gèrera en autonomie les déchets issus de son activité,

- le candidat devra respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire applicable et les obligations qui en découlent.

Redevance d'occupation :

En contrepartie de la mise à disposition des trois chalets et de l'emplacement, le prestataire assurera le versement, pour les deux jours, d'un montant total de redevance de 370 € TTC à la Ville, conformément au tarif voté par délibération en Conseil Municipal.

Dossier de candidature :

Les candidats doivent envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes (proposition à adapter le cas échéant) :

- Déclaration de candidature et présentation du candidat (identité, raison ou dénomination sociale, domiciliation et coordonnées, activité),
 - Document attestant de l'identité du candidat,
 - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, garantissant les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels, nés de son activité,
 - Liste des produits proposés à la vente ainsi que leurs tarifs exprimés en € TTC,
 - Descriptif des moyens humains mobilisés,
- et tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier.

Toute fausse déclaration entraînera la résiliation de plein droit de la convention d'occupation temporaire du domaine public qui aurait pu être attribuée.

Les dossiers de candidature et d'offre sont constitués et déposés sous la seule responsabilité des candidats et doivent être rédigés en langue française.

Date limite de réception des offres :

La date de remise des offres est fixée au lundi 20 juillet 2026 par mail à vieassociative@chole-tagglomeration.fr avec un accusé de réception ou à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Cholet
Service jeunesse Citoyenneté Vie associative et Événements
Forum des associations
Hôtel de Ville
Rue Saint Bonaventure
BP 32165
49321 CHOLET CEDEX

Le pli devra porter indication : « RÉPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES ESPACE RESTAURATION ET BAR – LA GUINGUETTE DU MAIL 2026 - NE PAS OUVRIR »